

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 16 JUIN 2026**

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

**DELIBERATION N°2026-164 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE**

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 16 juin 2026 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

**DELIBERATION N°2026-165 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026 A 19H - APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 mai 2026 à 19h.

**DELIBERATION N°2026-166 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026 A 19H30 - APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 mai 2026 à 19h30.

**DELIBERATION N°2026-167 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA SAS ID' FIX – APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » à la SAS ID'FIX (SIRET : 92843885200016), d'un montant de 12 000 €, soit 8% des dépenses éligibles, en soutien à son projet de création d'un restaurant à Garabit, Anglards-de-Saint-Flour, sous réserve de l'obtention de l'aide européenne faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

**DELIBERATION N°2026-168 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA SARL JD AUTO – APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » à la SARL JD AUTOMOBILES (SIRET : 102 221 082 00013), d'un montant de 2 170.92 €, soit 8% des dépenses éligibles, en soutien à son projet de création d'une activité d'achat revente de véhicules d'occasions à Andelat, sous réserve de l'obtention de l'aide européenne faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

**DELIBERATION N°2026-169 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A DAMIEN CUSSET – APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » à Damien CUSSET (SIRET : 490 857 588 00027), d'un montant de 4 844.87 €, soit 8% des dépenses éligibles, en soutien à son projet d'achat de matériels à Cézens, sous réserve de l'obtention de l'aide européenne faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

**DELIBERATION N°2026-170 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A SARL GARREL XAVIER – APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » à la SARL GARREL XAVIER (SIRET : 899 08330700012), d'un montant de 863.28 €, soit 8% des dépenses éligibles, en soutien à son projet d'achat de matériels à Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues,

sous réserve de l'obtention de l'aide européenne faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

**DELIBERATION N°2026-171 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE A FRANCK LOUVRIER - APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » à Franck LOUVRIER (SIRET : 52162500400010), d'un montant de 6 092.31 €, soit 8% des dépenses éligibles, en soutien à son projet d'achat de matériels à Saint-Flour, sous réserve de l'obtention de l'aide européenne faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

**DELIBERATION N°2026-172 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE A SARL BRUGES NICOLAS COUVERTURE CHARPENTE - APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » à la SARL NICOLAS BRUGES COUVERTURE CHARPENTE (SIRET : 10464473700017), d'un montant de 7 094.90 €, soit 8% des dépenses éligibles, en soutien à son projet d'achat de matériels à Saint-Flour, sous réserve de l'obtention de l'aide européenne faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

**DELIBERATION N°2026-173 : ZONE D'ACTIVITÉ DE VOLZAC - ACCORD SUR CESSION A LA SCI AP IMMO - APPROUVEE**

Le conseil communautaire donne un avis favorable à la cession de la parcelle cadastrée section BM n°268 sur la zone d'activités de Volzac, à Saint-Flour, à intervenir entre la SCI STENA et la SCI AP IMMO et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**DELIBERATION N°2026-174 : ZONE D'ACTIVITÉ DE VOLZAC - ACCORD SUR CESSION - APPROUVEE**

Le conseil communautaire donne un avis favorable à la régularisation du morcellement des parcelles appartenant à la SCI JCLPP sur la Zone d'activités de Volzac à Saint-Flour et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**DELIBERATION N°2026-175 : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES PAYS DE SAINT-FLOUR - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES SOCIOPROFESSIONNELS DU COMITÉ DIRECTEUR - APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve la désignation des 22 représentants du collège des socioprofessionnels de l'Office de tourisme intercommunal des pays de Saint-Flour selon la répartition détaillée dans la délibération et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-176 : HABITAT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL « FRANCE RENOV' » - APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de Pacte Territorial – « France Rénov' » et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des conditions énoncées dans la délibération.

**DELIBERATION N°2026-177 : RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL DE SAINT-FLOUR – PHASE 1 RELAMPING - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS VERT - APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

✚Approuve l'opération de rénovation énergétique du complexe sportif intercommunal de Saint-Flour – phase 1 relamping ;

✚Approuve les modalités de financement dudit projet ;

✚Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour un montant de 100 400 € correspondant à 40% d'un montant de dépense totale éligible de 250 500 € H.T pour le projet de rénovation énergétique du complexe sportif intercommunal de Saint-Flour ;

✚Décide de solliciter les autres financements nécessaires pour la réalisation de ce projet ;

✚Autorise Monsieur le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

**DELIBERATION N°2026-178 : RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA HALLE D'ANIMATION DE PIERREFORT – PHASE 1 RELAMPING - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS VERT - APPROUVEE**

Le conseil communautaire

- ⚡ Approuve l'opération de rénovation énergétique de la halle d'animation – phase 1 relamping ;
- ⚡ Approuve les modalités de financement dudit projet ;
- ⚡ Décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour un montant de 139 920 € correspondant à 68% d'un montant de dépense totale éligible de 206 150 € H.T pour le projet de rénovation énergétique de la Halle d'animations de Pierrefort ;
- ⚡ Décide de solliciter les autres financements nécessaires pour la réalisation de ce projet ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

**DELIBERATION N°2026-179 : RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA HALLE D'ANIMATION DE PIERREFORT ET DU COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL DE SAINT-FLOUR – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve la décision modificative telle que précisée dans la délibération et autorise Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

**DELIBERATION N°2026-180 : ROUTE DE L'ÉNERGIE - APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIÈRE 2026 – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ⚡ Approuve l'annexe financière 2026 annexée à la délibération ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président à signer cette annexe 2026 ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

**DELIBERATION N°2026-181 : OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE SAINT-FLOUR - ADOPTION DE L'ANNEXE FINANCIÈRE N°3 POUR 2026- APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ⚡ Décide d'attribuer une participation annuelle pour 2026, d'un montant maximal de 85 500 euros à l'OMJS de Saint-Flour ;
- ⚡ Adopte le projet d'annexe financière n°3 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et l'OMJS pour l'année 2026 ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président à signer l'annexe financière n°3 pour l'année 2026 et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**DELIBERATION N°2026-182 : ALSH ET MICRO-CRÈCHES - ADOPTION DES ANNEXES FINANCIÈRES AVEC LES GESTIONNAIRES POUR 2026 – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ⚡ Approuve les budgets prévisionnels de fonctionnement de l'ensemble des gestionnaires pour l'année 2026, tels que présentés dans la délibération ;
- ⚡ Approuve les projets d'annexes financières pour l'année 2026 aux conventions de gestion et d'objectifs 2023-2026 de l'ensemble des gestionnaires, tenant compte des déficits et des bénéfices, comme suit :

Gestionnaires	Participation 2026	Prise en compte déficit 2025	Restitution partielle bénéfices 2025
OMJS	94 000,00 €		
P'tits Filous	3 885.47 €		3 803.11 €
Familles Rurales Pierrefort	5 156,00 €		
ADMR St Flour	53 720,00 €	9 871.78 €	
Fédération Familles Rurales 15	37 500,00 €		
	194 261.47 €	9 871.78 €	3 803.11 €

- ⚡ Autorise Monsieur le Président à signer lesdites annexes financières.

**DELIBERATION N°2026-183 : PORTAGE DE REPAS À DOMICILE - RECONDUCTION DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ADMR DE SAINT-FLOUR, MURAT ET CHAUDES-AIGUES - ADOPTION DES ANNEXES FINANCIÈRES 2026 – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ⚡ Décide de signer les conventions de partenariat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les ADMR de Saint-Flour, de Murat et de Chaudes-Aigues relatives à l'organisation du service de portage de repas à domicile ;

- ✚ Décide de fixer le montant des régularisations 2025 à opérer avec l'ADMR de Saint-Flour (restitution excédent de 2 372,84 € €), de Chaudes-Aigues (prise en charge du déficit de l'exercice 2025 qui s'élève à 320,54 €), et de Murat (prise en charge du déficit de l'exercice 2025 qui s'élève à 2 616,05€) ;
- ✚ Décide de fixer la participation par repas à verser aux opérateurs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, telle que précisée dans la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer tous documents contribuant à sa mise en œuvre.

**DELIBERATION N°2026-184 : PORTAGE DE REPAS À DOMICILE - RECONDUCTION DES CONVENTIONS AVEC LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR - ADOPTION DES ANNEXES FINANCIÈRES 2026 – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de signer la convention de coopération à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le CCAS de Saint-Flour relative à la fourniture de repas au titre du service de portage de repas à domicile ;
- ✚ Décide de fixer la participation par repas à verser aux opérateurs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, telle que précisée dans la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer tous documents contribuant à sa mise en œuvre.

**DELIBERATION N°2026-185 : MAISON DE SANTÉ DE CHAUDES-AIGUES - APPROBATION DE TARIFS DE LOCATION COMPLÉMENTAIRES - APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE DÉPARTEMENT - APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec le Département du Cantal ;
- ✚ Décide de conserver l'usage du bureau n°2 de la maison de santé de Chaudes-Aigues à hauteur de 8 demi-journées par mois pour permettre l'accueil de professionnels de santé libéraux ;
- ✚ Décide de fixer le montant du loyer de ce bureau à 30 € HT par jour et 25 € HT/ par ½ journée, hors charges locatives ;
- ✚ Décide de préciser que ces tarifs seront révisés annuellement selon l'indice de révision des loyers ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer les baux et conventions de mises à disposition de ce bureau avec les professionnels de santé ;
- ✚ Approuve l'avenant n°2 à la convention de gestion entre Chaudes-Aigues et Saint-Flour Communauté.

**DELIBERATION N°2026-186 : PROJET SUR LA RÉSILIENCE DES MILIEUX OUVERTS HERBACÉS ET DES SYSTÈMES AGRICOLES PAR LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES DURABLES - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 ET DE L'ANNEXE FINANCIÈRE 2026 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE POUVOIRS ADJUDICATEURS CONCLUE AVEC LE CEN AUVERGNE – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve l'avenant n°1 à la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, tel que présenté en annexe de la délibération ;
- ✚ Approuve l'annexe financière 2026 à la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, telle que présentée en annexe de la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des conditions de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-187 : PROJET SUR LA RÉSILIENCE DES MILIEUX OUVERTS HERBACÉS ET DES SYSTÈMES AGRICOLES PAR LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES DURABLES - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INTER-PARCS MASSIF CENTRAL (IPAMAC) – APPROUVEE**

Le conseil communautaire, approuve le projet de convention de partenariat avec l'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC) dans le cadre de l'opération Massif central « Milieux Ouverts Herbacés » 2025-2028, tel que présenté en annexe de la délibération et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des conditions de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-188 : GEMAPI - APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DU BASSIN DE LA BROMME, DU SINIQ ET DU GOUL 2027-2031 – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve les actions programmées dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin de la Bromme, du Siniq et du Goul (2027-2031) annexé à la délibération ;
- ✚ Décide de demander que soient Déclarés d'Intérêt Général les travaux réalisés dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin de la Bromme, du Siniq et du Goul (2027-2031) ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pouvant intervenir ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des conditions de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-189 : GEMAPI - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT 2026 DE LA TRANCHE DE TRAVAUX SUR LES AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve le plan de financement prévisionnel 2026 tel que précisé dans la délibération ;
- ✚ Décide de solliciter les subventions publiques auprès des financeurs ;
- ✚ Décide d'attribuer le marché pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau comme suit :
  - Lot n°1 à Société de travaux de l'Environnement pour un montant maximum de l'accord cadre de 105 000 € H.T. ;
  - Lot n°2 à TPA Cayla Alain pour un montant maximum de l'accord cadre de 106 000 € H.T. ;
- ✚ Autorise monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des conditions de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-190 : PROGRAMME CEE ACTEE+ CHÊNE 6 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYTEC, SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ ET LA FNCCR – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE lors de la saison 6 du Fonds « CHÊNE » du programme ACTEE+ ;
- ✚ Décide de valider le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SYTEC ;
- ✚ Approuve les projets de conventions de partenariat, tels que présentés en annexe de la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces ou documents afférents aux conditions de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-191 : SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ÉNERGETIQUE (SDIE) - ENGAGEMENT D'UN SDIE SUR LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET SOLlicitation DE SUBVENTIONS – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) sur le patrimoine communautaire ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à solliciter les financements du Fonds Vert, du programme ACTEE et/ou de tout autre dispositif financier pour lequel le SDIE s'avèrerait éligible ;
- ✚ Décide de créer un comité de pilotage qui sera en charge d'assurer le suivi de la mise en œuvre du SDIE tel que proposé dans la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des conditions de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-192 : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET DE LA RECONSTRUCTION PARTIELLE DE LA LIGNE 225 000 VOLTS RUEYRES-SAVIGNAC – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve le plan de financement des projets tel que précisé dans la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à solliciter une aide auprès de RTE au titre du Plan d'Accompagnement du Projet accompagnant la reconstruction partielle de la ligne à 225 000 Volts Rueyres-Savignac d'un montant de 210 714 € correspondant à 46,93 % des dépenses présentées ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des conditions de la délibération.

**DELIBERATION N°2026-193 : SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ ET HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ – APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention de prestation de services entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté au titre de leur service commun Application du Droit des Sols (ADS) respectif qui viendra à terme le 31 décembre 2027 et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et ses éventuels avenants au nom de Saint-Flour Communauté, d'engager les dépenses afférentes et d'émettre les titres de recettes à destination de Hautes Terres Communauté.

**DELIBERATION N°2026-194 : DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE DANS LES COMITES ET COMMISSIONS - MODALITES DE VOTE – APPROUVEE**

Le conseil communautaire décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués communautaires de Saint-Flour Communauté au sein de ses comités et commissions.

**DELIBERATION N°2026-195 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT DE SUIVI DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DÉSIGNATION DES MEMBRES – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

✚ Décide de définir la composition du Comité consultatif permanent de suivi de la mise en œuvre du PLUi, comme suit :

- Monsieur le Président de Saint-Flour Communauté ;
- Monsieur le Vice-Président délégué à la Planification ;
- Plan de secteur Centre : M. Emmanuel HEBRARD (titulaire), M. Sébastien CUSSAC (titulaire), M. Jean-Charles FAYON (suppléant), Mme Céline CHARRIAUD (suppléante) ;
- Plan de secteur Est : Mme Marina BESSE (titulaire), M. François ODOUL (titulaire), M. Thierry ROBERT (suppléant), M. Jean-Paul RESCHE (suppléant)
- Plan de secteur Ouest : M. Sophie BENEZIT (titulaire), M. Louis GALTIER (titulaire), M. Dominique BLANC (suppléant), Mme Béatrice MALBO (suppléante)
- Plan de secteur du pôle urbain : Mme Annick MALLET (titulaire), Mme Marie LOUIS (titulaire), M. Serge RAMADIER (suppléant), Mme Martine BERTRAND (suppléant)
- Plan de secteur Sud : Mme Florence DELAS (titulaire), M. Michel BROUSSE (titulaire), M. Pierre CHASSANG (titulaire), M. Christian GENDRE (suppléant), M. Louis NAVECH (suppléant)

✚ Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à cette délibération.

**DELIBERATION N°2026-196 : COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER DU GROUPEMENT D’ACTION LOCAL AUVERGNE-RHONE-ALPES - CANTAL DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ – APPROUVEE**

Le conseil communautaire procède à la désignation de Monsieur Christophe VIDAL, en qualité de titulaire, et de Madame Céline CHARRIAUD, en qualité de suppléante, au sein du comité de programmation LEADER du Groupement d’Action local Auvergne-Rhône-Alpes - Cantal.

**DELIBERATION N°2026-197 : DÉBAT SUR L’OPPORTUNITÉ DE CONCLURE OU PAS UN PACTE DE GOUVERNANCE – APPROUVEE**

Le conseil communautaire débat de l’opportunité de conclure un pacte de gouvernance pour la nouvelle mandature, décide d’élaborer un nouveau pacte de gouvernance participatif pour la nouvelle mandature, et décide de mettre fin, à compter de ce jour, au pacte de gouvernance adopté par délibération n°2021-278 du Conseil communautaire de l’ancienne mandature en date du 8 décembre 2021.

**DELIBERATION N°2026-198 : COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THÉMATIQUES - CRÉATION – APPROUVEE**

Le conseil communautaire approuve la création de 8 commissions thématiques comme suit :

- Agriculture - Alimentation
- Culture et patrimoine
- Environnement - Cycle de l’eau - Forêt - Transition énergétique et Mobilité
- Services aux communes – Habitat, Planification et Urbanisme - Déchets
- Economie - Emploi et formation
- Finances
- Politique éducative et sociale – Services aux habitants -Citoyens Français Itinérants – Santé
- Tourisme – Thermalisme - Sports et activités de pleine nature

**DELIBERATION N°2026-199 : COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THÉMATIQUES - DÉSIGNATION DES MEMBRES – APPROUVEE**

Le conseil communautaire désigne les membres des 8 commissions intercommunales thématiques comme suit :

**• Agriculture – Alimentation**

Vidal Christophe	Loubière Daniel	Pour : 69
Perrin Jean-Luc	Robert Laurent	
Louis Marie	Resche Jean-Paul	
Ramadier Serge	Coudy Bernard	
Sabatier Jean-Luc	Delpuech Guillaume	
Amarger Agnès		
Tardieu Thierry		
Salvan Raymond		
Sainrau Magali		
Gueroult Olivia		

• **Culture et patrimoine**

Bénézit Sophie	
Niocel-Julhes Emmanuelle	
Loubeyre Julien	
Tardieu Thierry	
Parou Florie	Pour : 69
Chassang Elisa	
Gueroult Olivia	
Coudy Bernard	
Bigot Gilles	

• **Environnement - Cycle de l'eau - Forêt - Transition énergétique et Mobilité**

Odoul François	Gomesse Eric	Pour : 69
Martin Jean-Claude	Bigot Gilles	
Dudreuil Matthieu	Monloubou Jean-Jacques	
Charriaud Céline	Jourquin Axel	
Loubeyre Julien	Salvan Raymond	
Pastourel Serge	Sainrau Magali	
Pouderoux Loïc	Resche Jean-Paul	
Boudou Jean Marc	Hugon Jean-Marie	
Erard Olivier	Loubière Daniel	

• **Services aux communes – Habitat, Planification et Urbanisme – Déchets**

Besse Marina	Cussac Sébastien	Pour : 69
Baumelle Christophe	Salvan Raymond	
Pouderoux Loïc	Sainrau Magali	
Louis Marie	Brunel Josiane	
Ramadier Serge	Privat Jean-Claude	
Salat Yannick	Hébrard Emmanuel	
Talamandier Serge	Odoul François	
Amarger Agnès	Bénézit Sophie	
Galtier Louis	Domergue Maud	

• **Economie - Emploi et formation**

Hébrard Emmanuel	Pour : 69
Bertrand Martine	
Amat Corinne	
Laroussinie Jonathan	
Brunel Josiane	
Perrin Jean-Luc	
Dudreuil Matthieu	
Besse Marina	
Hugon Hervé	
Bonnet Anne-Sophie	

- **Finances**

Echalier Philippe Rieutort Alain Brousse Michel Besse Marina Boudou Jean Marc Galtier Louis Charriaud Céline Laroussinie Jonathan Bertrand Martine Dudreuil Matthieu Bonnet Anne-Sophie Malbo Béatrice	Pour : 69
---	-----------

- **Politique éducative et sociale – Services aux habitants - Citoyens Français Itinérants – Santé**

Gras Jérôme Galtier Louis Louis Marie Delcros Frédéric Rochette Léa Batifol Nicole Ramadier Serge Miral Daniel Gudefin Maryline Audin Thierry Bertrand Martine Fregeac Caroline Delas Florence Griffoul Monique	Pour : 69
--	-----------

- **Tourisme – Thermalisme - Sports et activités de pleine nature**

Delas Florence Mallet Annick Amarger Didier Gudefin Maryline Loubeyre Julien Rieutort Alain Amat Corinne Petitimbart Marie Rigal Blandine	Domergue Maud Audin Thierry Vernhet Patrick Bertrand Martine Chassang Elisa Jourquin Axel Gueroult Olivia Hugon Hervé Gras Jérôme	Pour : 69
---	---	-----------

**DELIBERATION N°2026-200 : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES - APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

↓ Décide de créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre Saint-Flour Communauté et ses communes membres pour la durée du mandat composée de 53 membres, soit un représentant par conseil municipal ;

↓ Désigne comme membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées les maires de chaque commune de Saint-Flour Communauté ou leur représentant.

**DELIBERATION N°2026-201 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) - CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES - APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

↓ Décide de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants ;

↓ Décide de déposer la liste suivante, à la Directrice départementale des finances publiques pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Titulaires	Suppléants
MME Marie LOUIS	MME Martine BERTRAND
M. Jean-Jacques MONLOUBOU	M. Gilles BIGOT
M. Philippe ECHALIER	M. Serge PASTOUREL
M. Eric GOMESSE	M. Jonathan LAROUSSINIE
M. Serge TALAMANDIER	MME Isabelle ROBERT-MISSIONNIER
M. Serge RAMADIER	M. François ODOUL
MME Maryline GUDEFIN	M. Louis GALTIER
M. Cédric CHARDAYRE	MME Marina BESSE
M. Jérôme GRAS	MME Olivia GUEROULT
M. Emmanuel HEBRARD	M. Christophe BAUMELLE
M. Christophe VIDAL	M. Pierre CHASSANG
M. David VITAL	MME Florence DELAS
M. Jean-Marc BOUDOU	M. Frédéric DELCROS
M. Daniel MIRAL	MME Sophie BENEZIT
M. Christian GENDRE	MME Pierrette BEAUREGARD
MME Céline CHARRIAUD	M. Sébastien MICHAUD
M. Bernard COUDY	M. Yannick SALAT
M. Michel BROUSSE	MME Nicole BATIFOL
MME Annick MALLET	MME Maud DOMERGUE
M. Louis NAVECH	M. Jean-Luc PERRIN

**DELIBERATION N°2026-202 : DÉCHETTERIE DE CHAUDES-AIGUES - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE LA COMMUNE - APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

↓ Approuve l'acquisition d'une surface de 3 689 m<sup>2</sup>, au profit de Saint-Flour Communauté comprenant les parcelles G 679 et 680 et appartenant à la commune de Chaudes-Aigues, à l'Euro symbolique, conformément au plan annexé à la délibération ;

↓ Autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié et les pièces administratives nécessaires correspondantes à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues en l'étude de Me LLAURENS - 15110 Chaudes-Aigues, l'acquéreur prenant en charge les frais de bornage et d'acte ;

↓ Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

**DELIBERATION N°2026-203 : CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES PUBLICS ET LE DROIT À LA MOBILITÉ**

Le conseil communautaire débat des éléments du rapport d'observations définitives sur l'accès aux droits et aux services publics et le droit à la mobilité, annexé à la délibération.

**DELIBERATION N°2026-204 : RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – CREATION - AGENCES POSTALES – ACCUEIL TOURISTIQUE – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

✚ Décide de créer un emploi permanent d'agent d'accueil à temps complet (35/35ème) au sein des agences postales intercommunales / bureaux de tourisme, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) ;

✚ Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;

✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

✚ Décide de prévoir au budget primitif les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

**DELIBERATION N°2026-205 : RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – CENTRE AQUALUDIQUE - MODIFICATION DE L'EMPLOI PERMANENT DE MAÎTRE-NAGEUR-SAUVETEUR – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

✚ Décide de modifier l'emploi permanent existant à temps complet (35/35e) affecté au centre aqualudique intercommunal afin de permettre le recrutement sur le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B), pour l'exercice des fonctions de Maître-Nageur Sauveteur, dans les conditions décrites dans la délibération ;

✚ Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;

✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

✚ Décide de prévoir au budget primitif les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

**DELIBERATION N°2026-206 : ATELIER RELAIS « BOULANGERIE DE PIERREFORT » - SOLDE DU CONTRAT ADMINISTRATIF DE CRÉDIT BAIL IMMOBILIER – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

✚ Approuve la levée d'option de la promesse de vente demandée par Monsieur Mickaël LEROY, conformément au contrat de crédit-bail immobilier en date du 3 septembre 2010 et arrivé à terme au 31 mai 2026 ;

✚ Approuve la cession des biens immobiliers objets du contrat de crédit-bail immobilier en date du 3 septembre 2010 ;

✚ Approuve la cession de ce bien au prix d'un euro H.T. ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer les actes notariés à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Monsieur Mickaël LEROY qui constateront cette cession ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs et financiers liés à ce transfert de propriété, au solde du contrat de crédit-bail immobilier ;

✚ Dit que les frais de toute nature, liés au solde des actes notariés objets des présentes et au transfert de propriété desdits biens sont à la charge de Monsieur Mickaël LEROY.

**DELIBERATION N°2026-207 : ECOMUSEE DE MARGERIDE - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

✚ Attribue les lots suivants, sous réserve du résultat du diagnostic archéologique et des modifications à apporter à l'opération :

○ Le lot 1 « VRD » à la société SAS CASTEL PERE ET FILS – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 30 932,31 € HT (tranche ferme) et 448,83 € HT (tranche optionnelle) pour un total de 31 381,14 € HT soit 37 657,37 € TTC ;

○ Le lot 2 « maçonnerie » à la société SARL GUENIOT – 15100 LES TERNES pour un montant de 212 051,53 € HT (tranche ferme) et 216,15 € HT (tranche optionnelle) et 2 085,18 € HT (variante) pour un total de 214 352,86 € HT soit 257 223,43 € TTC ;

○ Le lot 4 « charpente bois – ossature bois – bardages bois » à la société EURL MICHEL CHAREIRE – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 126 329,25 € HT (tranche ferme) et 54 307,17 € HT (tranche optionnelle) et -2 695,25 € HT (variante) pour un total de 177 941,17€ HT soit 213 529,40 € TTC ;

- Le lot 5 « couverture – étanchéité - zinguerie » à la société SARL PARATIAS ET FILS – 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE pour un montant de 46 374,85 € HT (tranche ferme) et 2 180,25 € (tranche optionnelle) pour un total de 48 555,10 € HT soit 58 266,12 € TTC ;
  - Le lot 6 « menuiseries extérieures aluminium bis » à la société SARL COUTAREL MENUISERIE ALU – 15100 COREN pour un montant de 11 147,94 € HT soit 13 377,53 € TTC ;
  - Le lot 8 « serrurerie » à la société MCM – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 44 622,98 € HT (tranche ferme) et 45 217,70 € HT (tranche optionnelle) pour un total de 89 840,68 € HT soit 107 808,82 € TTC ;
  - Le lot 14 « espaces verts - végétal » à la société SAS BOIS ET PAYSAGE – 15000 AURILLAC pour un montant de 19 776,34 € HT (tranche ferme) et 13 740,60 € HT (tranches optionnelles) pour un total de 33 516,94 € HT soit 40 220,33 € TTC ;
  - Le lot 15 « abattage - dessouchage » à la société C&E ROLLIN – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 15 481,20 € HT soit 18 577,44 € TTC.
- ⚡ Attribue les tranches optionnelles sous réserve de la modification de l'autorisation de programme /crédit de paiement relative à l'opération d'équipement du Jardin de Saint-Martin ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président à signer tout document administratif pour l'exécution du présent marché dans le respect du cadre budgétaire fixé sous réserve du résultat du diagnostic archéologique et des modifications à apporter à l'opération ;
- ⚡ Dit que les marchés publics relatifs à ce projet seront notifiés sous réserve du résultat du diagnostic archéologique qui pourrait entraîner des modifications substantielles à apporter à l'opération dans ce cadre ;
- ⚡ Décide d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-après :

Exercice	Réalisé	2026	2027	TOTAL AP/CP TTC
Montant des crédits de dépenses	103 354,80 €	460 000 €	966 645,20 €	1 530 000 €
Recettes prévisionnelles		200 000 €	586 556 €	1 530 000 €
Autofinancement et FCTVA	103 354,80 €	260 000 €	380 089,20 €	

⚡ Autorise Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire.

### **DELIBERATION N°2026-208 : VENTE AUX ENCHÈRES PAR LE DOMAINE DES BIENS MOBILIERS REFORMÉS – APPROUVEE**

Le conseil communautaire,

- ⚡ Décide de mettre en place une procédure de vente de biens devenus inutiles au sein de l'EPCI ;
- ⚡ Décide de recourir pour la vente de ces biens mobiliers au service du Commissariat aux Ventes de Clermont-Ferrand (63) qui est gratuit, qui assure une publicité et une mise en concurrence grâce à son site internet [encheres-domaine.gouv.fr](http://encheres-domaine.gouv.fr) ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président à réaliser les opérations budgétaires et comptables nécessaires et notamment d'ouvrir une ligne budgétaire de recettes pour l'encaissement des produits résultant des ventes ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à l'application de cette délibération.

**DELIBERATION N°2026-209 : INFORMATION - DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION**

A Saint-Flour, le 16 juin 2026

Affichée le 23 juin 2026

Le Président,

Philippe DELORT

